

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 50 (1912)  
**Heft:** 18

**Artikel:** Les annales d'un tir cantonal  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-208648>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

*Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.***Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).****Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.****Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.****ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.****ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.***Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.*

## LES DIX CHŒURS OBLIGATOIRES

### *Consultation.*

UN fidèle ami du *Conteur* nous a suggérée une idée qui nous paraît des plus heureuses et à laquelle nous faisons l'accueil le plus empêtré.

Il déplore — il n'est pas le seul — l'abandon dans lequel sont tombés la plupart de nos chants nationaux. On ne les connaît plus guère que de nom ou l'on n'en sait tout au plus qu'un couplet.

Aussi, dans nos festins, dans nos courses, dans nos fêtes, quand les circonstances appellent un chant qui serait l'expression la plus naturelle et la plus éloquente des sentiments dont tous les coeurs sont animés, est-il vraiment triste de constater combien piteux est le résultat. C'est honteux, presque.

La première strophe va encore assez convenablement, bien que les paroles varient souvent d'un chanteur à l'autre; bien aussi que l'accord, le rythme et la mesure laissent plus ou moins à désirer. Mais à la seconde strophe, quelle « pataugeoire », quelle cacophonie, mes amis! La troisième, on n'en parle pas; c'est la débandade, la déroute, la débâcle!

Ah! pour sûr, nous ne nous faisons pas honneur.

On ne peut demander, sans doute, à chacun de savoir par cœur tous nos chants nationaux. Mais, au moins, en est-il quelques-uns, mettons une dizaine, dont chaque citoyen devrait connaître à fond la musique — surtout la partie qui convient à sa voix — et connaître à fond aussi les paroles de toutes les strophes.

C'est un devoir patriotique, et bien facile à remplir, certes.

Mais, quels pourraient être ces dix chœurs, que l'on devrait apprendre dans toutes les écoles à tous les jeunes citoyens et citoyennes?

Allons, mesdames et messieurs les institutrices et institutrices, les chanteurs et chanteuses, les citoyens et citoyennes, à vous de répondre. Le *Conteur* se fera un plaisir de grouper vos réponses. Et peut-être cette consultation sera-t-elle de quelque profit pour nos autorités scolaires, si elles agrément l'idée qui nous est suggérée et qui d'ailleurs mérite bien cet honneur.

### LES ANNALES D'UN TIR CANTONAL

UN lecteur du *Conteur vaudois* nous remet obligamment une brochure intitulée :

*Annales du tir cantonal vaudois, à Lausanne, en 1868.* L'opuscule n'est pas très ancien, comme on le voit, et cependant combien lointains nous paraissent les souvenirs qu'il évoque! Au moment où Lausanne songe à organiser le tir fédéral de 1915, peut-être n'est-il pas déplacé d'en rappeler quelques-uns.

Les tireurs lausannois avaient demandé pour leur ville le tir fédéral de 1869. Ce fut Zoug qui l'obtint. Pour les dédommager de cet échec, la Société vaudoise des Carabiniers leur octroya

le tir cantonal de 1868. Ils furent ravis. L'attitude plus que tiède d'une partie de la population refroidit un peu leur enthousiasme. Cependant, une assemblée populaire ayant ratifié la décision des carabiniers, les oppositions s'évanouirent petit à petit, l'élan devint bientôt général, grâce surtout aux compagnies des tireurs, lesquelles gagnées par le feu sacré qui enflammait leurs maris, leurs fils ou leurs frères, mirent une vraie passion à orner le pavillon des prix. Dans chaque quartier, dans chaque rue, elles se groupèrent en comités de souscription, à côté des comités masculins. A elles seules, elles firent don d'objets d'agenterie valant ensemble plusieurs milliers de francs. Et les artères populaires ne furent pas les moins généreuses. C'est ainsi qu'on vit les dames du Petit-Saint-Jean offrir une cuillère à ragoût; celles des rues du Flon et du Pré, un service à filet de fr. 40 et une bourse contenant fr. 110; celles de la Cheneau-de-Bourg, un service à découper. Il vint un panier à salade de fr. 11 et un sucrier de fr. 60 des dames de la Mercerie. Quelques Anglaises envoyèrent deux prix de fr. 100; une Américaine, logée à l'hôtel du Belvédère, six couteaux à dessert et une cuillère à ragoût; la fille d'un réfugié saxon, fr. 20 en espèces, etc.

Ouvert le dimanche 9 août, le tir cantonal se termina le dimanche suivant. Il fut marqué par un temps superbe et une chaleur caniculaire. La Société vaudoise des Carabiniers avait à sa tête le colonel Veillon. Louis Ruchonnet, alors conseiller d'Etat, présidait le Comité d'organisation. La foule qui remplissait chaque jour la cantine eut à plus d'une reprise le plaisir de l'entendre prendre la parole. D'autres membres du gouvernement — MM. John Berney, Bonjour, Estoppey et Jan — montèrent aussi à la tribune des orateurs, ainsi que le conseiller fédéral V. Ruffy « momentanément égaré sur les bords de l'Aar »; ainsi encore que les conseillers nationaux Victor Perrin et Paul Ceresole; les juges cantonaux Bury et Jaccard-Gély, le procureur général Duplan, et bien d'autres hommes politiques et magistrats. Non moins nombreux furent les chanteurs. L'un des plus goûts était M. F. Mandrin, père, à l'inépuisable répertoire patriotique.

Le 11 août, on vit à la cantine s'avancer, au devant de cinq bannières des associations ouvrières, M. Chevalley, vice-président de l'Internationale. C'était la première fois, à Lausanne, que les ouvriers organisés venaient s'asseoir aux tables de la nation. Louis Ruchonnet reçut leurs bannières.

Ouvriers, dit-il, la liberté basée sur l'égalité fera un jour le tour du monde. La liberté, en effet, ne sera complète que le jour où l'égalité ne sera plus un mot, mais une réalité. Et par égalité, je n'entends pas ces égalités violentes qui abasissent tout, mais celles qui s'imposent par la raison, l'intelligence et le cœur.

Vous avez apporté ici vos bannières, parce que vous saviez qu'elles seraient bien reçues. Soyez certains, en effet, que nous vous rendrons justice aussi longtemps que vous apporterez parmi nous

la paix, que vous ne nous apporterez pas le niveau qui coupe les têtes, mais le cri qui élève ceux qui sont en bas.

Un membre de l'Internationale, M. Mottier, s'adressa en ces termes à ses camarades :

Le jour est proche où le travailleur sera le maître, mais expliquons-nous : le maître par son intelligence. Or, nous n'atteindrons à ce but de nos aspirations que par l'instruction et la moralité. Ce que nous manquons, ouvriers vaudois, c'est la vie de famille, le respect pour la femme et l'amour des enfants. Tant que nous demeurons ignorants et mauvais pères de famille, nous n'aurons pas le droit de demander notre émancipation. Un vivat à l'ère nouvelle, où l'ouvrier sera capable de représenter la nation, même au Conseil d'Etat!

Un autre ouvrier ayant porté un toast énergique et enthousiaste à la santé de M. Ruchonnet, ce dernier demanda la permission de lui répondre :

On a bu à ma santé personnelle. Je vous remercie; mais permettez-moi un conseil : buvez plutôt à la santé des principes. Les hommes passent, les principes demeurent. Mettez de côté les noms propres. Mais, de plus, mes amis, ne buvez pas aux principes; réalisez-les...

Pour lutter contre le capital, il faut devenir capitaliste, et vous pouvez tous le devenir. Songez à la puissance immense de l'épargne, de l'économie : vous êtes peu, sans doute, réunis ici, mais, si vous êtes à la hauteur de l'idée, vous représentez des milliers d'hommes; songez à ce que produirait une cotisation de un centime par jour et par homme! Utopies, dira-ton. Non, réalité! Voyez ce tir, ce stand, ce pavillon des prix; tout cela serait incroyable si ce n'était réel; c'est le résultat de l'association, de l'union entre quelques hommes. Égaux par l'intelligence, par la nature, par le droit, proclamez que vous l'êtes de fait. — Je bois à l'égalité.

Ces paroles de Ruchonnet furent accueillies par les acclamations des ouvriers.

Dans un autre genre d'éloquence, citons le toast, porté par M. Braillard, aux dames de Lausanne, représentées à la cantine par de nombreuses déléguées. Après avoir fait l'éloge du beau sexe en général, l'orateur poursuivit ainsi :

Dans ce charmant milieu, je vois cependant une ombre au tableau. La voici : c'est là que se rencontre fatalement la négation de nos principes républicains : Liberté, fraternité, égalité.

L'égalité? Où la trouver, là où la beauté, en souveraine absolue, règne sans partage; là où la faveur et le bon plaisir sont les lois fondamentales; là, enfin, où sur tant d'appelés, il n'y a, dans la règle, qu'un seul élu.

La fraternité! Irons-nous la chercher dans ce milieu si plein d'attrait? Je vous laisse répondre.

Les libertés! Ah! messieurs, chacun de nous sait bien combien peu nous osons nous en permettre.

Mais en vérité, le sujet est trop vaste pour le poursuivre et l'embrasser tout entier. Je veux donc restreindre mon toast aux dames de Lausanne et des environs; aux dames de Lausanne qui ont sauvé le tir cantonal de 1868, et cela à tel point que l'on a pu dire que si les hommes n'avaient pas institué les tirs cantonaux, les dames les eussent inventés.

Le tir cantonal de 1868 réussit admirablement. Il eut de plus ce bon effet d'apaiser les

luttes politiques et de développer entre les Vaudois les sentiments d'union et de solidarité. Mais aussi, ajoutent les *Annales*, l'année s'annonçait bonne. Le 13 août, on remarqua, sur la tribune, des raisins rouges et blancs en parfaite maturité, apportés par M. le juge Borgeaud, de Pully. Le même jour, M. le major Butticaz, de Treytorrens, offrit galamment du vin nouveau, du vin de 1868, du vin qui circula dans les coupes et qui était excellent.

#### Voleurs de ministre.

Nous lisons dans le Livre de mémoire manuscrit de Pierre-Daniel Crisinel, de Denezy, à la date de 1829.

« C'est la dite année que le Ministre de Denezy a commencé à aller Prêché à Villard-le-Comte, et que Villard a été joint à la Paroisse de Denezy ; au lieu qu'auparavant on était seuls et Villard allait à Thierrens. Cela a été décreté par le Gouvernement et cela a fait une grande sensation au Village de Denezy, et quand ceux de Villard venaient à Denezy on leur criait : *Voleurs de ministre !* »

#### LES NORMALIENS DE 1882

**L**a mode des jubilés de toute nature est l'une des caractéristiques de notre époque sociable. De vieux compagnons d'armes, d'anciens camarades de collège éprouvent le besoin de se revoir en corps. On a même convoqué un jour à Chexbres tous ceux qui avaient eu le privilège de naître en 1861. Idée plutôt bizarre que celle de rassembler en une agape des citoyens, si braves soient-ils, dont la rencontre n'est guère un symbole d'amitié, un culte du souvenir. Ne détournons pas le sens des mots et respectons le passé en le faisant revivre. Pour cela, il suffit tout simplement de se mettre d'accord entre quelques copains, non seulement de la même génération, mais qui ont vécu côté à côté pendant quelques années, — les plus belles peut-être de leur vie... quand on les regarde à travers un prisme complaisant.

Done, le samedi 20 avril, il y avait rendez-vous, à Morges, des normaliens vaudois sortis en 1882, et qui voulaient fêter ce trentenaire, comme ils avaient fêté leurs 5 ans, leurs 10, leurs 20, leurs 25 ans. Ça représente pas mal de bouteilles, car il est impossible de ne pas chanter comme autrefois :

Verre plein, verre plein, de ce bon vin...

Honnis soit qui mal y pense. Il y avait du reste parmi eux un abstinent, — pour le bon exemple. Vie et santé ! Depuis un quart de siècle que deux des leurs ont été prématûrement fauchés, tous restent debout. Ils ne sont pas vaccinés contre l'atteinte des ans, mais ils en supportent allègrement l'irréparable outrage. Et vous me croirez si vous voulez, mais à entendre l'ami Guidoux, par exemple, chanter le merle, — ce pauvre merle à qui l'on coupe successivement le bec et la queue, en passant par tous les intermédiaires, et qui chante encore — nous nous reportons très loin en arrière, c'est vrai, mais avec une puissance visuelle étonnante. Il semble que c'est hier que nous avons quitté l'école normale, ou plutôt il semble que nous ne nous soyons jamais quittés ; les traits, les tics, les gestes, les voix — oh ! surtout les voix — leurs accents sont restés les mêmes, et il faut véritablement que l'un ou l'autre d'entre nous montre un semblant de calvitie pour nous plonger brusquement dans un accès de réalité, très court, qui ne résiste pas aux causeries pleines d'entrain et d'une philosophie de bon aloi. Oh ! sans doute, il y a des « dents » tenaces. Ainsi, pourquoi donc tel professeur, que je me garderai bien de nommer, puisqu'il vit encore — a-t-il peiné mon ami... pardon, je ne dirai pas même l'initiale — en lui rognant un ou deux points dans une occasion solennelle ! Tout se paie en

ce monde ! Dans une luxuriante contrée du Gros de Vaud, un ancien élève fait une rencontre imprévue et tient à peu près ce langage :

— Hé, bonjour, monsieur... Je suis charmé de vous revoir. Votre enseignement était parfait, il m'émerveillait, mais, pauvre que j'étais, vous m'éreintiez.

— Ah ! et bien, allons prendre un verre, et causons d'autre chose.

Qui sort d'un établissement scolaire sans y avoir appris beaucoup en marge des parchemins ! Et pourtant on ne sait jamais tout. De vieilles paperasses étaient abandonnées aux rats en quelque réduit obscur. Un jour, il reçoit la visite d'un élève qui allait décrocher son brevet. Tout à coup, le pédagogue en herbe aperçoit, ô sacrilège ! une vénérable liturgie en train de se dissoudre ; il sauve ce précieux exemplaire d'une perte certaine, le prend sous sa protection, le confie aux mains d'un expert relieur et, aujourd'hui encore, il s'en sert dans les cérémonies qu'il doit présider.

On voit rarement un homme déclarer sans arrière-pensée être content de son sort. Il est plus rare encore de ne pas rencontrer des hommes qui, volontiers, croient celui de leur prochain bien meilleur.

De notre volée, plusieurs sont devenus professeurs, même à l'Université, historiens, voire grattapapiers, aubergistes et députés. Ils n'en sont pas plus fiers pour tout cela, le sentiment de leur solidarité avec les régents reste vivace, même sans doute s'ils ne peuvent venir l'exprimer. Et puis, il n'y a pas chez eux cette inquiétude de résoudre la question de savoir si l'on doit encore dire « tu » à celui-ci ou à celui-là, inquiétude qui tenaillait Villemessant quand il lui fallait répondre au tutoiement d'Alexandre Dumas. Quant à moi, j'éprouve une grande joie à pouvoir être familier avec des hommes — il y en a trois parmi nous : Colomb, Dupraz (le premier de la bande), Guidoux — qui n'ont jamais, depuis trente ans, fait qu'une seule école. Belle unité ! La ville tentaculaire ne les a pas houssillés dans leurs paisibles petits villages. Honneur à eux, et au nom de tous, un souvenir ému à l'Ecole normale et à ses professeurs. Bonne maison, va !

L. Mn.

#### DOU BON VILHIO

**S**'ETANT bin z'u amâ, Djanri et Nanetta et s'amâvant adf prau quand bin l'étant maryâ du lâi a quarant'an. L'e dau vilhio cein, vilhio quemet leu. N'e pas ora qu'on pau s'amâ quarant'an. L'e dzouveno de vouâ, l'e premf dzo, seimblie que volant pas vivre prau grand temps po s'e remolâ, s'e tchuffâ, s'e lëtsi, s'e reluquâ, s'e tourdzî : s'amâtant tant que voudrant pouai s'e medzi l'on l'autro et pu, on an aprî, ie regrettant bin de pas s'itre medzi à de bon po itre débarrassi. Lo borî l'e casse, po bin vo dere.

Dan Nanetta et Djanri s'accordâvant quemet Haasenstein et Vogler qu'on lié su l'e papâ que sant dza du grand temps einseimbllo. L'e bin su que l'avant z'u quaque niéze; iô lâi a-te rein ! Pertot lâi a oquie que tsî no, desâi lo Fribordzâi, iô on s'e bat ti l'e dzo. » Nanetta, li, boudâve et l'e cein qu'eingrindzive Djanri.

On coup — qu'avant-te z'u diabe. lo mot que i'en sé — Nanetta s'e met à boudâve de vê lo petit goutâ. Pas mé lo mot que l'e voliu redere qu'onna pétola de ratta. Lo né, la Nanetta s'e dévite la premire et va à fond ein vereint sa rita, li qu'avâi adf po demi-hâora à taboussî. Lo leindeman, ie boudâve adf; à dëdjonna, pas on mot; à dinâ, pas onna syllaba. Ti l'e coup que Djanri voliâve coumeinci, pouâve suivre solet; l'êtai mouetta quemet on person tyâ. S'e retenyâi mîmameint derottâ. Vê lo né, l'hommo revint et la Nanetta boudâve. Tota la né d'aprî: rein. Lo deçando matin, Djanri s'e lâive lo premî, chaute à bouffet, fâ état de guegnî dein

l'e z'écouelle, pertot, dein lo catseppliat queme se tsertse oquie de gaillâ maulézî à trovâ. Du cein, l'âuvre la garda-robâ et la Nanetta s'e sâi : « Mâ de la metsance ! que tsertse-te ? » Vi rebouillî désô l'e manti de trabllia, à fond dâ motchâo de catsetta dein l'e leinsu. Rein, ad rein ! La Nanetta lâi tegnâi pe rein tant qu'larâi voliu savâi que founâve, Djanri douâ adan l'e panaman, vouâte tant que permî l'e partet de la fenna, que fâ adan on puchéint effo e l'ai dit dinse :

— Que tsertse-to ?  
Et lo Djanri lâi repond :

— Ta leinga, Nanetta.

La Nanetta dêvezâve, lo boudâdzo l'êtai fini.

MARC A LOUIS.

#### L'ÉCOT

**L**AISONS les abstinentes tomber à bras raccourcis sur le vin et, pour s'excuser de ce décharnement, accuser de façon grotesque les crus de nos coteaux de tous les méfaits qui désolent le genre humain. Le moyen n'est pas nouveau : « Quand on veut noyer son chien, dit qu'il a la rage ». Il est toujours de saison, vieux proverbe.

Le vin saura bien se défendre lui-même. E comme la vérité, le jour où il sera le plus fort le jour où il pourra le mieux compter sur la victoire sera peut-être celui où, banni du monde il aura entraîné à sa suite la gaîté et d'autre priviléges précieux, qui s'accommode mal de l'austérité intransigeante et fanatique de l'abstinence.

La tempérance, la modération, à la bonne heure ! Voilà qui est raisonnable, voilà qui est juste, voilà qui est logique. Voilà ce que peut et doit encourager toute personne qui ne croit pas à la nécessité de boire trop pour avoir assez, et qui a quelque souci de sa santé et de sa dignité.

C'est bien peut-être parce qu'elle se justifie et se recommande, parce qu'elle est le juste milieu, c'est-à-dire le bon sens, que la modération doit céder le pas aux exagérations de l'abstinence. L'homme est ainsi fait.

Et pour réaliser, en partie du moins, cette tempérance, si désirable, il suffirait déjà de rompre avec une coutume trop répandue chez nous, où elle est presque comme une tradition nationale, pour ne pas dire une « vice » nationale.

Cette coutume, c'est l'*écot*. L'*écot*, qui hâfois sur dix vous force à boire, à veiller, à dépenser plus qu'on ne voudrait, sans profit aucun pour le plaisir et la gaîté.

On boit à contre-cœur, on reste à contre-cœur, parce qu'on est « engrené » dans l'*écot* où son amour-propre est sottement engagé. A moins que l'on ne soit un parasite sans vergogne, on ne peut raisonnablement s'en aller sans avoir aussi payé son « demi » ou sa « moitié ». Et si l'on est cinq, six, dix, voyez où ça mène, le nombre de « demis » qu'il faut gurgiter malgré soi et le temps qu'il y faut mûtre.

Et c'est aussi qu'il faut boire du « nouveau » quand on voudrait du « vieux » ; du vin, quand on aurait préféré de la bière, du café ou vice versa. C'est la négation de la liberté, dont nous autres Vaudois avons toujours le nom à la botche.

Il est bien, bien rare que le plaisir et l'enthousiasme puissent tenir jusqu'au bout. Et la raison ne tarde pas à les suivre dans leur sage retraite.

Alors, c'est l'incohérence, la débâcle de la conversation. En son for intérieur, chacun se voit d'ailleurs trop bu, trop bu même ; chacun voudrait bien céder au sommeil qui le talonne. Mais les demis, inexorables, arrivent toujours et les verres s'emplissent. Il faut boire. Chacun le sait ! C'est la consigne ! C'est l'*écot* !

Et telle soirée, commencée dans la joie d'une agréable rencontre, se termine piteusement.